

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Cabinet

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Les conditions météorologiques actuelles en Drôme et les coupures d'électricité peuvent conduire à l'utilisation de chauffage d'appoint.

Le préfet de la Drôme appelle à la vigilance afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Les intoxications au monoxyde de carbone sont essentiellement dues à un dysfonctionnement d'appareils de chauffage, à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage d'appoint ou de groupe électrogène utilisé en cas de coupure d'électricité ou encore lorsque les aérations du logement sont obstruées.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil spécifique.

Les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont : des maux de tête, une fatigue soudaine et des nausées.

Une intoxication sévère peut conduire au coma et à la mort en quelques minutes.

En cas de suspicion d'intoxication, il faut :

- aérer immédiatement le local dans lequel vous vous trouvez ;
- arrêter les appareils à combustion ;
- évacuez les locaux ;
- appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement dès les premiers symptômes et peut nécessiter une hospitalisation.

Les recommandations à respecter impérativement pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone :

- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais utiliser pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue ;
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid ;
- Aérer quotidiennement votre habitation, même par grand froid, au moins 10 minutes par jour,
- Placer les groupes électrogènes impérativement à l'extérieur des bâtiments et ne jamais les utiliser à l'intérieur, y compris dans les lieux tels que cave, garage ou remise.



Chauffage d'appoint : maximum 2 heures de suite



Ne pas boucher les aérations

